

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
**FLAVIGNY-SUR-
MOSELLE**

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le trente janvier à dix-huit heures, les Membres du Centre communal d'action sociale se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 24/01/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
24 janvier 2024

Présidence : Marcel TEDESCO, Président du CCAS.

Etaient présents :

CARDOT Marie-Claude, DOLDI Pierre, GERDOLLE Martine,
GILLOT Françoise, GREINER Cathy, MEYER Christine,
TEDESCO Marcel

Mandat de procuration :

Absents : DEBONNET Michèle, GIRAUD Anthony, SIMONIN Frédérique, THIEMONGE Nicolas

Secrétaire de séance : Madame CARDOT Marie-Claude

Membres présents.....7
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....4
Votants.....7

Délibération 01 2024

Passage à la nomenclature comptable M57

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	0	7	0	0	0

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions,

départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 : le budget principal, le budget lotissement, et le CCAS de la commune de Flavigny-sur-Moselle. Le conseil municipal a autorisé le changement de nomenclature pour ces trois budgets dans la délibération n°44-2023 du 11 décembre 2023.

Le CCAS est invité à approuver ce changement.

Le CCAS, après en avoir délibéré :

- Autorise le passage à la nomenclature M57 pour le budget du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Flavigny-sur-Moselle.
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Marcel TEDESCO,
Président du CCAS.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.01.31 16:54:47 +0100
Ref:20240131_164603_1-1-O
Signature numérique
le Chef de service